



**RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT**  
**à l'interpellation Nicolas Suter et consorts au nom du groupe PLR - Quel impact la hausse des prix de l'énergie a-t-elle sur le tissu économique vaudois (22\_INT\_27)**

***Rappel de l'intervention parlementaire***

*Depuis l'été 2021, les prix de l'électricité et du gaz ont pris l'ascenseur de manière exponentielle. Les consommateurs finaux n'ont généralement pas encore remarqué l'impact de ces hausses sur leurs factures car une grande partie des fournisseurs d'électricité et de gaz ont des contrats d'approvisionnement à terme qui leur permettent de garantir la stabilité des prix à moyen terme, ceci en tout cas pour les clients régulés.*

*Si tout le monde sera affecté plus ou moins rapidement, les entreprises sont assurément les premières exposées à la hausse des prix de l'énergie. L'impact de ces augmentations pourrait être significatif et affecter sérieusement la compétitivité de notre tissu économique.*

*S'il est bien évident que le Conseil d'Etat n'a pas de leviers pour influencer sur les prix de l'énergie, les soussignés posent néanmoins les questions suivantes au Conseil d'Etat :*

- Est-ce qu'une évaluation de l'impact, à moyen terme, sur le tissu économique vaudois de la hausse actuelle des prix de l'électricité et du gaz a été faite ?*
- Est-ce que le Conseil d'Etat envisage des mesures ciblées pour maintenir la compétitivité de l'industrie vaudoise au cas où ces hausses étaient pérennes ? Si oui, quel type de mesures seraient envisagées ?*
- Sachant qu'un des moyens les plus efficaces, actionnable à moyen terme et ayant un impact direct sur la facture d'électricité et de gaz des entreprises est de développer à large échelle des programmes d'efficacité énergétique (efficacité électrique notamment), est-ce que le Conseil d'Etat envisage d'agir rapidement dans ce domaine ?*
- Finalement, est-ce que le Conseil d'Etat entend réagir à cette situation critique en matière de prix et d'approvisionnement pour accélérer les procédures de développement des énergies renouvelables dans notre canton ?*

## Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat est sensible aux préoccupations exprimées par l'interpellant au sujet de l'augmentation du prix de l'énergie et son impact pour les entreprises.

Il tient à rappeler que, notamment en matière d'électricité, les prix relevés avant 2021 (de l'ordre de 4-6 cts/kWh) étaient très bas et ne couvraient pas, dans certains cas, la réalité des coûts de production. Ces coûts très bas ont notamment mis en difficulté la branche hydroélectrique et a nécessité un mécanisme pour couvrir la différence entre le prix du marché et les prix de revient des exploitants de ces aménagements hydroélectriques.

Il convient également de noter que la période de bas prix prolongée a pu induire un certain effet d'accoutumance pour certains acteurs économiques, rendant plus difficile l'anticipation d'un retournement du marché. Toutefois, de nombreuses entreprises ont pris conscience de cette volatilité et ont commencé à adapter leurs pratiques pour mieux se prémunir face à ces fluctuations.

En ce qui concerne l'évolution du prix de l'énergie à moyen-long terme, les perspectives actuelles semblent indiquer que les prix de l'énergie électrique resteront dans une fourchette de 8 à 15 cts/kWh avec une forte volatilité des prix qui seront nuls voire négatifs durant les périodes de forte production renouvelable et élevés lorsque la production renouvelable n'est pas en mesure de couvrir la demande. D'autre part, la Suisse devra réaliser des investissements conséquents sur son infrastructure électrique pour son entretien et pour son adaptation à nos objectifs de politique énergétique.

Par conséquent, il est probable que le prix global de l'électricité incluant l'énergie, le timbre pour l'utilisation du réseau ainsi que les taxes et redevances dues aux collectivités publiques se maintienne au mieux à son niveau actuel ou augmente dans les années à venir.

Le prix du gaz est quant à lui largement influencé par les facteurs géopolitiques, les températures hivernales ainsi que les objectifs de stockage de gaz de l'UE. Depuis l'invasion russe en Ukraine et les mesures prises par l'Union européenne, la part importante de gaz russe qui approvisionnait l'Europe par pipeline à bas prix, a été majoritairement remplacée par du Gaz naturel liquéfié (GNL) transporté par navires avec un coût nettement plus élevé. Il semble donc peu probable qu'à l'avenir le prix du gaz retrouve un niveau d'avant 2022.

*Est-ce qu'une évaluation de l'impact, à moyen terme, sur le tissu économique vaudois de la hausse actuelle des prix de l'électricité et du gaz a été faite ?*

Depuis 2021, une augmentation du nombre de faillite d'entreprises a pu être observée en Suisse et une tendance similaire est relevée dans le Canton de Vaud. En 2021, la Suisse a connu 14'081 procédures de faillite, soit une augmentation de 9.1% par rapport à 2020. Ce nombre est passé à 15'009 en 2022, soit une augmentation de 6.6% par rapport à 2021<sup>1</sup>.

Bien que les coûts opérationnels des entreprises aient été largement affectés par les hausses du prix de l'énergie, il ne semble pas y avoir de corrélation avec l'augmentation des faillites. D'autres effets peuvent avoir conduit à cette situation économique. La période d'augmentation du prix de l'énergie a fait directement suite à la pandémie de COVID-19 dont les effets sur l'économie se faisaient encore sentir. D'autres facteurs, tels des problèmes de main-d'œuvre et d'approvisionnement en matériaux jouent certainement également un rôle dans cette augmentation des faillites.

Le Conseil d'Etat n'est toutefois pas en mesure d'évaluer l'impact à moyen terme sur le tissu économique vaudois mais relève que certaines entreprises ont d'ores et déjà pris des mesures pour s'adapter à cette situation : adaptation du prix des produits, mesures de réduction des coûts, réduction de leur dépendance à ces fluctuations de prix par l'adaptation de contrats de fourniture d'énergie, mesures d'efficacité énergétique et installation de solution de production d'énergie renouvelable.

---

<sup>1</sup> <https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/31186341>

*Est-ce que le Conseil d'Etat envisage des mesures ciblées pour maintenir la compétitivité de l'industrie vaudoise au cas où ces hausses étaient pérennes ? Si oui, quel type de mesures seraient envisagées ?*

Le Conseil d'Etat ne prévoit pas de mesure spécifique pour le maintien de la compétitivité économique de l'industrie vaudoise en lien direct avec les hausses des coûts de l'énergie. Il reste attentif à la situation globale de ce secteur d'activité, en prenant en compte l'ensemble des facteurs impactant sa compétitivité.

À cet égard, pour faire face au ralentissement marqué de l'économie mondiale, conjugué à l'appréciation du franc et au renforcement du protectionnisme, le Conseil d'Etat a présenté le 13 décembre dernier un plan d'actions incluant trois mesures :

- **Réactivation du Fonds de soutien à l'industrie (FSI)**, prévoyant des aides financières visant à soutenir des projets de développement et d'investissement, notamment en lien avec l'outil de production. L'objectif est de co-financer des projets qui renforcent l'innovation, l'automatisation, la productivité ou l'efficacité énergétique.
- **Accompagnement des entreprises en matière de durabilité, via le Fonds de soutien à l'économie durable (FSED)**, qui permet d'accompagner les PME dans la transition vers une industrie plus durable, répondant ainsi aux demandes croissantes des clients et aux exigences réglementaires suisses et européennes. Le Conseil d'Etat a décidé de doubler le montant des aides passant de 15'000 à 30'000 francs suisses et de mettre sur pied un réseau d'experts pour venir en appui des PME dans ce domaine.
- **Programme iNNdustry**, fruit de la collaboration entre le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) et Innovaud, qui vise à soutenir les PME industrielles vaudoises, en encourageant l'innovation et en facilitant l'accès aux prestations et mesures de soutien spécifiquement dédiées à l'industrie.

Ces mesures nouvelles viennent ainsi compléter le dispositif de soutien déjà existant et à disposition des entreprises industrielles, au travers des aides financières de la loi sur l'appui au développement économique (LADE) permettant de soutenir le dépôt de brevets, la réalisation de projets de R&D, la certification et l'homologation des produits, la participation à des foires et salons à l'étranger, le développement des marchés à l'international, la formation du personnel technique et scientifique, ainsi que le cautionnement et la prise en charge des intérêts sur des crédits bancaires en faveur de projets d'investissement.

*Sachant qu'un des moyens les plus efficaces, actionnable à moyen terme et ayant un impact direct sur la facture d'électricité et de gaz des entreprises est de développer à large échelle des programmes d'efficacité énergétique (efficacité électrique notamment), est-ce que le Conseil d'Etat envisage d'agir rapidement dans ce domaine ?*

Le Conseil d'Etat indique que la DGE-Direction de l'énergie a engagé des travaux pour élaborer une liste de mesures en matière d'efficacité électrique qui devrait être finalisée d'ici la fin de l'année 2025. Il tient à préciser que deux leviers sont possibles pour développer l'efficacité énergétique dans les entreprises : les adaptations législatives et les aides financières.

Au niveau des adaptations législatives, plusieurs dispositions légales fédérales sont entrées ou vont entrer en vigueur d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il est possible de citer notamment l'obligation pour les gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) d'électricité de devoir mettre en place des mesures d'économie d'électricité sur l'ensemble de leur zone de desserte. D'autre part, la nouvelle loi cantonale sur l'énergie actuellement en discussion au Grand Conseil prévoit également des dispositions à la fois pour l'amélioration de l'efficacité énergétique mais également pour une meilleure sobriété énergétique.

Au niveau des aides financières, le Conseil d'Etat relève que plusieurs soutiens, tant au niveau du Canton que de la Confédération, sont d'ores et déjà disponibles dans le domaine de l'efficacité énergétique pour les entreprises.

La DGE-Direction de l'énergie soutient la réalisation d'audits grands et moyens consommateurs et prévoit de relancer son programme de rétribution des économies d'énergie dans les entreprises dans

le courant de cette année. La majorité des entreprises a également accès aux différentes mesures du Programme Bâtiments financé conjointement par la Confédération et le Canton.

Le Service de la promotion économique et de l'innovation dispose également depuis 2020 d'une aide au travers du Fonds de soutien à l'économie durable (FSED), doté de 25 millions de francs et qui permet le financement de certains projets en matière d'efficacité énergétique.

Au niveau de la Confédération, celle-ci finance également des mesures d'efficacité énergétique dans le cadre du programme Prokilowatt ainsi que les projets de production d'électricité à partir de sources renouvelables.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat tient à rappeler que certaines entreprises sont exemptées de la taxe CO<sub>2</sub>, voire du supplément réseau en contrepartie d'objectifs contraignants de réduction de leur consommation énergétique.

*Enfin, est-ce que le Conseil d'Etat entend réagir à cette situation critique en matière de prix et d'approvisionnement pour accélérer les procédures de développement des énergies renouvelables dans notre canton ?*

Le Conseil d'Etat rappelle que de nombreux efforts sont déjà réalisés pour tenter d'accélérer la réalisation de projets de production d'énergies renouvelables. Par exemple, en ce qui concerne la pose de panneaux solaires sur des bâtiments, la procédure qui se limite, dans la majorité des cas, à un devoir d'annonce est déjà très simple au niveau de l'autorisation de construire. Cependant, le Conseil d'Etat est conscient que des difficultés subsistent pour de nombreux projets.

En parallèle, le projet de révision de la loi cantonale sur l'énergie, actuellement en discussion au Grand Conseil, propose des mesures structurantes en faveur de l'efficacité énergétique et de la sobriété. Ces dispositions visent notamment à renforcer l'obligation de réaliser des audits pour les grands consommateurs, à encourager des rénovations énergétiques ambitieuses, et à généraliser certaines bonnes pratiques énergétiques dans les entreprises. Ce projet de loi s'inscrit dans une volonté claire d'outiller les acteurs économiques pour faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie, tout en contribuant aux objectifs climatiques cantonaux.

La Confédération est également consciente de ces problématiques qui proviennent majoritairement de bases légales fédérales. Afin d'y apporter une solution, le Conseil fédéral a élaboré dernièrement diverses dispositions législatives visant à accélérer ces procédures ainsi que celles pour le développement du réseau électrique.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 21 mai 2025.

La présidente :

*C. Luisier Brodard*

Le chancelier :

*M. Staffoni*